



Les Jardins du Souvenir sont à la recherche de personnes intéressées à poser leur candidature pour un poste d'administrateur ou d'administratrice au sein du Conseil d'administration (CA)

Les Jardins du Souvenir, Maison funéraire et cimetières est un organisme à but non lucratif (corporation diocésaine) relevant directement de l'autorité de l'Archevêque de Gatineau.

Notre mission

Les Jardins du Souvenir poursuivent une double mission :

- Assurer la saine gestion des cimetières paroissiaux qui lui sont confiés (12) et de les entretenir pour en faire des lieux propices au recueillement afin d'assurer aux concessionnaires leur pérennité.
- Offrir des services funéraires complets et personnalisés dans le respect des traditions familiales, religieuses, culturelles et personnelles afin de répondre aux dernières volontés du défunt, et ce, à prix compétitif.

Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable d'assurer la mise en œuvre de la mission, la vision et des objectifs de l'organisation. Il est imputable envers l'Archevêque et la population en général et veille à l'évolution positive de l'ensemble de l'organisation. Les principaux rôles du Conseil sont donc les suivants :

- Déterminer les orientations stratégiques, c'est-à-dire la mission, la vision, les valeurs et définir la clientèle cible de l'organisation ;
- Embaucher et évaluer le rendement ou la contribution du directeur général de manière régulière et objective ;

- Approuver annuellement le budget et les programmes qui impliquent la définition et l'adoption de résultats à atteindre, des contrôles à établir, ainsi que les mécanismes de suivis et de rétroaction ;
- Évaluer de manière constante les différentes politiques et pratiques ;
- Préparer et soumettre le rapport annuel des Jardins du Souvenir à l'Archevêque ;
- Développer et garder en fonction de la vision de l'organisation un réseau de contacts avec la communauté, le diocèse, les paroisses et les partenaires ;

Les administrateurs et les administratrices

Les personnes qui siègent au conseil d'administration s'engagent, de par leur participation à agir avec prudence et diligence, honnêteté et loyauté envers la corporation.

Les administrateurs et les administratrices acceptent donc de : mettre leurs expertises et leurs connaissances au service de la Corporation, à représenter les intérêts des différentes parties prenantes (internes ou externes) et à faire du réseautage pour l'organisation.

Les devoirs des administrateurs et des administratrices sont donc :

- Participer aux rencontres mensuelles du CA ;
- Être informé et préparé pour les réunions du CA ;
- Être disponible pour participer à l'occasion à des activités publiques ;
- Être prêt à assumer des mandats ou des responsabilités spécifiques ;
- Faire preuve d'éthique, de solidarité et de loyauté envers les autres administrateurs, le CA et envers les décisions prises ;
- Prioriser les intérêts des Jardins du Souvenir et toujours agir dans l'intérêt supérieur de la Corporation ;

Une légère compensation financière est offerte aux administrateurs/administratrices sous forme de « jeton de présence ».

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de motivation à Monsieur Daniel Dezainde, directeur général des Jardins du Souvenir à l'adresse suivante : ddezainde@lesjardinsdusouvenir.com